

CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 février 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE et Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Guermia APHAYAVONG conseillères déléguées,

Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Florence FOURNIER, Monsieur Frédéric LIPPENS, Madame Françoise CORDIER, Madame Laurence JOUSSEAUME et Monsieur Brice ERRANDONNEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Madame Marina HARPON	<i>Pouvoir à</i>	Madame Laurence JOUSSEAUME
Monsieur Thibault LE ROUX	<i>Pouvoir à</i>	Madame Najad LAICH
Monsieur Jonathan LEBON	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK
Monsieur Bruno RODRIGUES	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Frédéric LIPPENS
Madame Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Madame Françoise CORDIER
Madame Christine CATARINO	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR

Était absent : Monsieur Yaël RADOLANIRINA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers municipaux absents : 1

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 32

Secrétaire de séance : Madame Olga DURAN

Date de convocation : 2 février 2024

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux communaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) de l'ITEP de Vauréal à l'école de la Côte des Carrières de Jouy le Moutier

DÉLIBÉRATION N° 14 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/02/2024

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 96-1076 du 11 décembre 1996, dite « loi Chossy », sur la prise en charge des personnes autistes,
VU le décret n°2009-378 du 2 avril 2009, relatif à la scolarisation des jeunes enfants, adolescents et jeunes adultes porteurs de handicaps et à la coopération des établissements,
VU le Code de l'Education,
VU l'avis de la commission « Solidarités et animation du territoire » en date du 30 janvier 2024,

CONSIDÉRANT la réussite de l'expérimentation de l'accueil d'une unité d'enseignement externalisée de l'ITEP le clos LEVALLOIS à Vauréal au sein de l'école de la Côte des Carrières de la ville de Jouy-le-Moutier, pour des élèves de 6 à 11 ans présentant des troubles du comportement,
CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer l'inclusion des élèves porteurs de handicap,
CONSIDÉRANT la mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux dans le cadre de l'accueil de l'UEE de l'ITEP de Vauréal au sein de l'école de la Côte des Carrières,

Sur le rapport de Monsieur Don Abasse BOUKARI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer l'annexe de la convention de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement, pour la mise à disposition des locaux de l'école de la Côte des Carrières auprès de l'ITEP de Vauréal,
- **PRÉCISE** que les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget communal 2024.

Publié le 16 février 2024

Fait et délibéré le 8 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication